



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES

TP-202008-52

APPROVISIONNEMENT EN CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLACAGE)

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson requiert des soumissions pour éventuellement procéder à l'approvisionnement de chlorure de sodium en vrac (sel de déglacage) pour une quantité estimée à environ huit cent (800) tonnes métriques pour l'entretien hivernal 2020 – 2021 de ses rues et pour une quantité estimée à environ huit cent (800) tonnes métriques pour l'entretien hivernal 2021 – 2022, soit une seconde année en option.

Les documents de soumissions seront disponibles à compter du 5 août 2020 en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Seules les offres présentées par les soumissionnaires qui auront commandé des documents de SEAO seront considérées.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées portant la mention « SOUMISSION – APPROVISIONNEMENT CHLORURE DE SODIUM – # TP-202008-52 » et reçues **avant 15 h le 3 septembre 2020** au Service du greffe, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement dans la salle du conseil après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 5 août 2020

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à compter du 28 juillet 2020 au système électronique d'appels d'offres (SEAO) et à la page ___ de l'édition du 5 août 2020 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et sur le site Internet municipal le 28 juillet 2020.